


<p>République Française Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton de Lagnieu</p>	 <p style="text-align: center;">COMMUNE DE LEYMENT DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 4 MARS 2022 N°2022 -18</p>
<p>Nombre de conseillers Présents : 8 Absents : 6 Excusés avec pouvoir : 3 Votants : 8</p>	<p>L'an deux mil vingt et deux, le quatre mars à dix-neuf heures et trente minutes, les élus de la commune de Leyment, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de madame Marilyn BOTTEX, Maire.</p>
<p>Date de convocation : 24/02/2022</p> <p>Objet : : Bilan de la concertation relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU afin de permettre le développement d'une plateforme de recyclage de matériaux inertes et une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Les Carrières »</p>	<p>Membres présents à la séance : Mesdames : Marilyn BOTTEX, Line BEAU-GUYAT, Marie-Ange DAGAND, Brigitte MESCLIER, Marie-Thérèse VILLECOURT, Espérance PANAYE, Messieurs : Joël MARTRA et Bruno BIAU</p> <p>Absents excusés avec pouvoir : M. VIOLLET Eric (a donné pouvoir à Marie-Thérèse Villecourt), Nicolas BARBERIE (a donné pouvoir à Line BEAU-GUYAT), Emmanuel PETAT (a donné pouvoir à Bruno BIAU) Absents excusés sans pouvoir : Stéphanie CLOP, Maud BRUHAT Absents : Jacques GROS</p> <p>Secrétaire de séance : Espérance PANAYE</p> <p>VU le plan local d'urbanisme approuvé le 18 novembre 2007 ;</p> <p>VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;</p> <p>Vu l'arrêté municipal du 28 octobre 2021 prescrivant la procédure de déclaration de projet relative au développement d'une activité de stockage et de recyclage de matériaux inertes au lieu-dit des Carrières ;</p> <p>VU les articles L.103-2 à L.103-4 du même code relatifs aux obligations en matière de concertation des habitants, associations locales et autres personnes concernées par les procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux ;</p> <p>CONSIDERANT la délibération du 22 octobre 2021 fixant les modalités de concertation du public concernant la procédure de déclaration de projet relative au projet de création d'une plateforme de recyclage de matériaux inertes au lieu-dit « Les Carrières ».</p> <p>Madame le Maire présente le bilan de la concertation effectuée durant la toute la durée des études de la procédure de déclaration de projet relative au développement d'une activité de stockage et de recyclage de matériaux inertes au lieu-dit des Carrières :</p> <p><u>Bilan des modalités réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Affichage de la délibération pendant la durée des études du 28/10/2021 au 02/03/2022. - Mise à disposition du public d'un dossier de consultation en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ; - Mise à disposition d'un registre destiné aux observations du public accessible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20220304-2022_18-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022

Bilan des observations et de la participation du public :

Aucune remarque ou observation n'a été formulée ou communiquée à la mairie durant cette phase de concertation préalable.

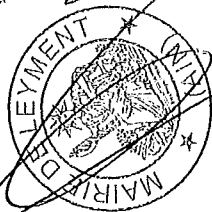
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ou à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Prend acte de la clôture de la concertation ;
- Constate la réalisation des modalités de concertation telles que fixées par la délibération du 22 octobre 2021 ;
- Constate l'absence de demande ou d'observation de la part du public ;
- Arrête le bilan de la concertation.

Conformément aux dispositions de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique prévue par la procédure. entrée en vigueur.

Le Maire

M. BOTTEX



Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20220304-2022_18-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022